

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

9 janvier 1992 - n° 1066
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Pouce !

Une centaine de personnes ont profité dans le Jura, pendant les fêtes, de l'opération Nez-rouge: s'estimant hors d'état de conduire parce que prises de boisson, elles ont profité d'un réseau de chauffeurs bénévoles qui les a reconduites sans risque à la maison. Les organisateurs de l'opération relèvent par ailleurs qu'aucun accident grave de la circulation n'a été constaté durant cette même période dans le canton. L'opération a sans doute contribué à y rendre les routes moins dangereuses et a favorisé une prise de conscience salutaire: «J'ai trop bu, donc je ne conduis pas.» Le nombre d'accidents provoqués par la consommation d'alcool nous prouve malheureusement que trop de conducteurs se croient infaillibles, même s'ils ont bu. Et la bienveillance du réseau jurassien de chauffeurs bénévoles démontre la tolérance sociale à l'égard de l'alcool: nul ne s'est interrogé publiquement sur l'incitation à boire que pouvait représenter cette opération (combien de personnes ont-elles bu avec insouciance parce qu'elles savaient qu'elles seraient reconduites à domicile sans frais ?) On pourrait aussi ergoter sur l'injustice d'une action dont ne profitent que ceux qui se sont rendus au bistrot en voiture. C'est la sécurité sur les routes qui a été le seul moteur de l'opération et c'est probablement tant mieux. S'ils s'étaient posés trop de questions, les bénévoles auraient peut-être renoncé.

Les toxicomanes non alcooliques ne bénéficient hélas pas de la même bienveillance; il est vrai qu'ils ne provoquent que peu d'accidents et que le nombre de victimes directes (morts par surdose) ne représente qu'une petite fraction du nombre de décès dus à la consommation d'alcool. Et les interventions dans le milieu toxicomane se heurtent à des problèmes d'acceptation sociale dont n'ont pas à souffrir les chauffards alcooliques. Cette différence de traitement se retrouve dans la sévérité des retraits de permis. L'ivresse au volant se punit généralement de deux mois de retrait; il faut qu'il y ait accident pour justifier un mois supplémentaire; des «antécédents» sont nécessaires pour motiver un retrait

de cinq mois, alors qu'il doit y avoir récidive pour qu'un retrait d'une année soit prononcé. La «toxicomanie» provoque par contre immédiatement un retrait «pour une période indéterminée», même si le fautif n'a jamais été surpris sous l'effet de la drogue au volant. Le fait qu'une drogue soit légale et l'autre pas ne suffit pas à expliquer cette différence d'attitude: les effets de l'alcool sur la société sont plus dramatiques que ceux des autres formes de toxicomanie. Il est urgent de dépassionner ce débat et de le ramener à de justes proportions. Car ces différences d'attitude envers les drogués selon ce qu'ils consomment est une des causes de la marginalisation de certains d'entre eux, ce qui rend difficile et même parfois suspecte toute action à leur égard. Il faut enfin que l'énergie et les moyens à disposition pour régler ce problème ne soient plus dépensés en vaines et stériles querelles de chapelles. Dans ce registre, les prétendus défenseurs de la vertu feraient bien de s'interroger sur les effets de leur fermeture à toute solution s'écartant de la voie classique «prévention gentilette - répression». Car, comme pour combattre le sida, ce ne sont pas les actions acceptables par les âmes sensibles qui sont le plus efficaces; ce sont celles qui sont spécifiquement adaptées aux personnes auxquelles elles s'adressent. Or dans ce milieu, une petite cuillère ne sert pas à remuer le thé ni une seringue à inoculer un vaccin.

Face aux visées des milieux de la drogue sur l'Europe et à leurs moyens qui se chiffrent par centaines de milliards de dollars (lire à ce propos l'article paru dans le *Spiegel* de cette semaine), on ne peut répondre de manière désordonnée ou en cherchant à faire des économies. La Suisse ne peut certes pas s'engager seule dans une politique de lutte entièrement nouvelle; elle doit par contre absolument dégager des moyens, humains et financiers, qui soient en rapport avec ceux contre lesquels nous voulons lutter. Sans quoi nous légitimerons leurs études de marché et continuerons de leur sacrifier un pourcentage de la jeunesse.

Suisse – URSS

Petite chronique de septante-trois ans de relations particulières.

(ag) La Suisse a donc été la première à prendre acte de la dissolution de l'URSS et à reconnaître les Etats qui la composaient, avant même que le président encore en exercice, M. Gorbatchev, ait renoncé à son mandat. Le désir de démontrer l'indépendance de notre diplomatie, maîtresse du choix de la décision et du moment, justifiait-il cette inélégance, dont personne ne s'est, semble-t-il, offusqué ? Malheur aux vaincus !

Les relations suisses-soviétiques auront donc jusqu'au bout été particulières. On en rappellera quelques temps forts.

Au lendemain de la proclamation de la grève générale, soit le 12 novembre 1918, le Conseil fédéral ordonne l'expulsion de la légation soviétique (mission Berzine) qui se serait immiscée dans les affaires intérieures suisses. Les membres sont conduits à la gare de Berne, en voiture, escortés par des dragons, fusils en bandoulière.

Ils représentaient depuis peu la Russie de Lénine.

Le 19 novembre, en représailles, les Soviétiques laissent piller à Petrograd les biens de la légation suisse dont l'exterritorialité n'est plus protégée. La Suisse de son côté établit des liens avec des Etats provisoirement autonomes, tels l'Ukraine et la Géorgie.

La Confédération refusa par la suite de nouer des relations commerciales avec les Soviétiques, mais ne s'associa pas au blocus économique décidé par les Alliés en 1919. De même elle ne participa pas à la Conférence de Gênes en 1922, qui propose à la Russie un pacte de non-agression. La Suisse invoque la neutralité pour justifier cette abstention.

Le 10 mai 1923, à l'hôtel Cécil à Lausanne, Vatslav Vorovsky, observateur soviétique qui suit la conférence sur la Turquie, est assassiné par Maurice Conradi, un Suisse qui avait vécu en Russie où sa famille avait subi des exactions, et qui avait participé à la contre-révolution dans les rangs de l'armée Wrangel. Deux autres membres de la légation soviétique sont blessés. Le 16 novembre, Conradi fut acquitté par le jury vaudois, sous les applaudissements du public. La tension fut dès lors à son comble. L'URSS refusait même de participer sur sol suisse aux conférences internationales, estimant que ses délégués n'y seraient pas en sécurité.

Les tentatives de nouer quelques relations commerciales (accord de Berlin, 1927, où fut décidé l'octroi d'une indemnité à la veuve de Vorovsky) furent violemment critiquées sans donner aucun résultat concret. Alors que l'URSS avait été reconnue par l'Angleterre, la France et l'Italie, la Suisse faisant exception.

Le 17 septembre 1934, le conseiller fédéral Giuseppe Motta prononça son discours célèbre contre l'admission de l'URSS à la Société des Nations. Il opposait les idéaux de la SDN à la volonté révolutionnaire et de dépassement territorial de l'URSS. «*Nous veillerons*», devait-il affirmer en conclusion. Mais le lendemain, les grandes puissances, la France en tête, renouant avec la diplomatie traditionnelle des alliances, faisaient admettre l'URSS.

En 1944, l'issue de la guerre était con-

nue, Pilet-Golaz tente d'établir des relations diplomatiques avec l'URSS. Le 1^{er} novembre, refus insultant de l'URSS. Ce sera une des raisons de la démission, le même mois, de Pilet-Golaz. Il laissait le champ libre à un homme neuf, Max Petitpierre. Il fallut d'abord régler le rapatriement (avec quelle garantie ?) des soldats russes internés en Suisse.

En mars 1946, avec un décalage de vingt-huit ans, la Suisse instaurait des relations diplomatiques normales avec l'URSS. Après des rapports si difficiles et tardifs, la précipitation à couper le lien (ou inversement le zèle à reconnaître le nouveau régime des Etats indépendants) s'inscrit dans une longue série tourmentée.

On relèvera que la doctrine diplomatique suisse (nous reconnaissons des Etats et non des gouvernements) a connu ainsi une immense exception.

Il était d'ailleurs amusant d'entendre René Felber la rappeler avec conviction, tout en ajoutant que la Suisse ne reconnaissait pas la Géorgie en raison des troubles intérieurs secouant ce pays ! ■

NOMINATIONS

La noce à Thomas

(jd) On peut comprendre la déception d'Otto Stich. Il y a quelques années, Kurt Schildknecht, son candidat au directoire de la Banque nationale, n'avait pu s'imposer. Et aujourd'hui le Conseil fédéral préfère l'avocat d'affaires radical Silvio de Capitani au socialiste Hans Schmid, professeur à la Haute-Ecole de Saint-Gall, pour présider la Commission fédérale des banques. (CFB). Ce n'est que confirmation d'une pratique bien établie, à savoir que les grandes administrations économiques et monétaires restent des chasses gardées des partis bourgeois et des organisations patronales. Ainsi par exemple l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), bien que responsable au premier chef de la sécurité des travailleurs, n'a jamais pu être dirigé par une personne proche des milieux syndicaux.

Concernant la CFB, on peut regretter que le choix du Conseil fédéral se soit porté sur une personnalité proche de la retraite et relativement nouvelle au sein de la commission alors que Hans Schmid aurait pu mieux assurer une continuité d'autant plus nécessaire que la

commission va se trouver devant des tâches accrues.

Néanmoins cette nomination peu satisfaisante ne justifie en rien la remarque perfide d'Otto Stich lors d'une récente conférence de presse: «*On ne peut servir deux maîtres*» a-t-il lâché à propos de Silvio de Capitani, faisant allusion aux mandats d'administrateur de banque de ce dernier. Dans un système d'administration de milice tel que celui de la CFB, il est normal de faire appel notamment à des gens du sérail et il n'est pas honnête de suggérer que des contacts professionnels avec le milieu bancaire interdisent a priori une attitude indépendante et critique à l'égard de ce même milieu.

La désignation de Philippe Roch comme nouveau directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) a également provoqué quelques grincements de dents; ces mêmes milieux qui estiment tout à fait naturel de monopoliser les postes de responsabilité dès lors qu'il s'agit d'affaires économiques et financières, ressentent comme une véritable provocation la présence d'un militant écologiste à la tête de l'OFEP. Bel exemple de double logique ! En réalité les activités de Philippe Roch à la tête du WWF suisse et au sein du mouvement anti-

Vol au-dessus d'un nid d'incertitudes

L'achat d'armements coûteux n'est jamais chose simple en Suisse. Surtout quand tant de monde contribue à brouiller les cartes.

(jd) Le débat qui s'ouvre à propos de l'achat du nouvel avion de combat F/A 18 s'annonce difficile. Comme à l'habitude lorsqu'il s'agit d'une dépense d'armement importante, les arguments simplistes et les slogans vont bon train et trouvent un indéniable écho dans l'opinion. Et le message du Conseil fédéral à l'appui de cette acquisition ne contribue guère à éclairer l'enjeu. Dans le registre de la sous-enchère, la gauche ne fait pas dans la dentelle. Dé-

chirée entre partisans et adversaires d'une défense armée, elle navigue à vue et propose une réduction draconienne des effectifs et des dépenses d'armement. Mais peut-on à la fois exiger des coupes claires dans les effectifs et refuser les moyens techniques garants d'une défense efficace sans perdre toute crédibilité dans ce débat ? Il est symptomatique d'entendre Elmar Ledergerber, le spécialiste socialiste des affaires militaires, déclarer qu'il ne sait plus très bien à

nucléaire témoignent que la fermeté des convictions n'est pas incompatible avec le pragmatisme et le sens de la conciliation. ■

CONDAMNATION DE L'HEBDO

Le discrédit de la démesure

DP n'ayant pas paru pendant deux semaines, c'est forcément avec retard que nous pouvons réagir à la condamnation de l'ancien rédacteur en chef et d'un journaliste de *l'Hebdo* par un tribunal genevois. Cette distance aurait pu justifier que nous nous taisions, nos confrères ayant déjà largement informé et commenté. Mais DP ne voulait pas rester muet sur ce sujet.

Il faut répéter que la liberté de la presse n'est pas morte. L'erreur des commentateurs a souvent été de dénoncer les entraves mises à l'exercice de la profession de journaliste et d'éditeur, sans les mettre en rapport avec le pouvoir grandissant de ces diffuseurs d'idées et d'informations. Il est vrai que le journalisme d'investigation exige des enquêtes minutieuses et donc des moyens pour s'assurer de la vérité et se protéger des inévitables procès qu'il provoque. Mais le public n'a rien à gagner à ce que ces exigences ne soient qu'incomplètement remplies et que puissent être publiées sans risques des demi-vérités ou

des suppositions vite transformées par le lecteur en certitudes.

On ne peut pourtant s'empêcher de réagir devant la démesure de la peine infligée à Jacques Pilet et à Jean-Claude Buffle. Il ne nous appartient pas de dire s'ils sont coupables ou non: un tribunal a tranché, le recours reste possible. Il faut par contre protester contre les mesures qui accompagnent les dix jours de prison avec sursis et les cinq mille francs d'amende infligés à chacun des deux condamnés: la publication du jugement dans quinze journaux, dont cinq en Suisse, sur une page entière. Ces mesures ne sont pas censées alourdir la peine, mais bien réparer le tort causé à une personne que le tribunal a reconnue diffamée. Comment soutenir qu'une enquête publiée dans *l'Hebdo*, dont l'aire de diffusion ne dépasse guère la Suisse romande, justifie la publication du jugement à l'étranger ? En Suisse même, le jugement a été suffisamment relayé par les médias pour que M. Safra puisse s'estimer satisfait.

Il faut donc bien voir dans cette (dé)mesure la volonté des juges de punir deux journalistes au-delà de ce que la loi permet: on estime à un million de francs le prix des publications exigées. La loi a prévu les peines qui doivent punir les personnes qui se rendent coupables de diffamation. Elle en a prévu d'autres pour réparer le tort commis envers les victimes de ces diffamations. Mais il n'appartient pas aux juges de se servir des secondes pour alourdir les premières. ■

quoi servirait une armée taillée sur le modèle préconisé par son parti. Cet abandon du terrain par la gauche est regrettable au moment où les forces conservatrices se mobilisent contre une adaptation de la conception de la défense.

L'argumentation économique n'est d'ailleurs pas plus sérieuse. Que les industriels de la métallurgie se réjouissent publiquement de la proposition du Conseil fédéral, on peut le comprendre puisqu'ils bénéficieront de commandes compensatoires des Etats-Unis. Mais c'est là un aspect qui n'a rien à voir avec la nécessité ou non d'un nouvel avion de combat. Franz Jaeger, le bouillant conseiller national indépendant, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que pareil échange de bons procédés — j'achète tes avions, tu me passes commande de produits pour une somme équivalente — nous ramenait à l'époque du troc et permettait d'écouler avant tout des produits qui ne trouvent normalement pas preneur; une manière de soutenir des structures industrielles archaïques et de favoriser une mauvaise distribution des ressources.

On ne peut reprocher au Conseil fédéral d'avoir fait son choix à la légère: l'évaluation des différents modèles en lice dure maintenant depuis six ans et les avantages techniques du F/A 18 sur ses concurrents sont indéniables. Malheureusement le gouvernement s'appuie essentiellement sur des considérations techniques alors que la question est avant tout d'ordre politique. Les parlementaires sont priés de se prononcer avant même d'avoir débattu de la nouvelle conception d'engagement de l'armée. Or cette nouvelle conception, basée sur une défense dynamique du territoire, impliquerait encore d'autres investissements importants — véhicules blindés pour l'infanterie, hélicoptères pour les troupes de montagne, remplacement du système Florida et des missiles Bloodhound notamment. Sur ce sujet le Conseil fédéral n'est guère disert comme il est discret sur le coût global de cette nouvelle conception, sur son adaptation aux nouvelles conditions de la sécurité en Europe, sur la capacité financière de la Confédération à assumer cette nouvelle conception. L'opération F/A 18 est présentée comme un impératif absolu, hors de tout contexte et en l'absence d'alternative. Dans ces conditions il n'est guère étonnant que la perplexité gagne même les rangs de parlementaires peu soupçonnables de tentations pacifistes. ■

Procédure jusqu'à l'absurde

L'administration fédérale consulte à tout bout de champ... Exercice devenu pourtant inutile.

(yj) La procédure de consultation est une belle mécanique bien helvétique: perfectionnée jusqu'à la fragilité et surexploitée sous prétexte de rentabilisation. Du coup, la quête des avis sur un avant-projet, censée aider à dégager une volonté générale, ne produit que la

Prix administrés

(ag) Les milieux économiques avec l'appui de la Banque nationale ont trouvé un nouveau responsable, fauteur d'inflation. Ce sont les prix administrés. Entendez par là les prix qui ne sont pas déterminés par le marché, mais par l'autorité politique et les responsables des grandes régies.

Mais comment des entreprises, tels les PTT et ou les CFF, où les salaires sont un facteur essentiel du prix de revient, peuvent-elles mener une politique salariale correcte sans chercher compensation? Pourquoi n'auraient-elles pas droit, comme le secteur privé, à des adaptations de prix?

Ceux qui réclament en toutes circonstances la vérité des prix, pourquoi la refusent-ils au secteur para-public? L'accroissement des déficits aboutirait pour les CFF notamment à un subventionnement accru, c'est à-dire à une fiscalisation du fonctionnement de la régie. Est-ce sain?

Bloquer les prix administrés aboutit inévitablement à une mauvaise gestion. EDF, que le gouvernement français utilise, prioritairement à toute gestion commerciale, pour lutter contre l'inflation, révèle un endettement gigantesque et anormal. Il ne serait pas toléré si c'était une entreprise privée.

Faut-il à la nationalisation des pertes chère à la droite ajouter un nouveau volet, celui de l'aggravation des déficits des grandes régies auxquelles est contesté un comportement commercial? La contradiction n'est qu'apparente. Les déficits aggravés précludraient au démantèlement et à la privatisation des secteurs rentables.

Les autres, la logique retrouve tous ses droits, resteraient en mains publiques. ■

simple addition exactement prévisible de particularismes médiocres. Au mieux, les résultats d'une procédure de consultation préliminaire permettent de situer la ligne de moindre résistance. A défaut, le législateur risquerait de légiférer sans avoir l'œil rivé sur le baromètre de la faisabilité — ce qui lui vaudrait sans doute encore davantage de référendums populaires et encore moins d'estime de la part des gens du business et autres lobbyistes.

Instituée pour les affaires économiques par un amendement constitutionnel voté en 1947, la procédure de consultation est rapidement devenue une pratique généralisée dans toute l'administration fédérale. Depuis 1970, il existe même des *Directives concernant la procédure préliminaire en matière de législation*, qui précisent le détail des opérations et démarches à effectuer par les départements en vue de présenter un projet de loi ou d'arrêté ou pour la préparation d'une simple ordonnance.

Les principes et les intérêts

Les cantons et les partis représentés aux Chambres fédérales sont invités à se prononcer sur tous les projets; figurent également sur la liste des destinataires obligés: les organisations faitières de l'économie (Vorort, USAM, Union suisse des paysans) ainsi que les grandes centrales syndicales, patronales (UCAP) et ouvrières (USS, syndicats chrétiens, Fédération des employés). Selon le sujet, diverses «organisations compétentes», que la Constitution fédérale appelle plus crûment les «groupements économiques intéressés», donnent également leur avis. En outre, tout organisme ou individu qui le désire peut s'exprimer dans le cadre d'une procédure de consultation, dont l'ouverture fait toujours l'objet d'une publication dans l'hebdomadaire *Feuille fédérale*. Au total, une bonne centaine de prises de position affluent à chaque fois.

Comme la plupart des réponses font en réalité la synthèse de discussions internes au sein des autorités, institutions et organisations consultées, on peut évaluer à des centaines de milliers le nombre des personnes plus ou moins directement engagées dans et par les 50 à 70

procédures ouvertes chaque année au seul plan fédéral. Dans la pratique, les administrations cantonales ainsi que les secrétariats des partis et des principales organisations économiques consacrent de très nombreuses journées/hommes à la préparation de leurs prises de position, rédigées avec un soin directement proportionnel à l'importance de l'enjeu pour la région, la profession, la branche économique concernée. En clair: les principes cèdent la priorité aux intérêts, défendus avec d'autant plus de virulence qu'ils sont plus particuliers et homogènes.

Phase ultime et théoriquement décisive de toute procédure de consultation, le dépouillement des réponses reçues se fait selon des règles non écrites. En principe, les avis recueillis font l'objet d'une appréciation en fonction de l'importance politico-économique des signataires; bien entendu, il n'existe pas de document donnant les coefficients de pondération des réponses! Mais tout fonctionnaire expérimenté sait relativiser et, le cas échéant, neutraliser les avis contradictoires pour mieux faire passer la version de l'administration.

Inflation de photocopies

Certes, les manipulations sont moins faciles depuis que le Conseil fédéral a pris soin de prescrire en 1976, en complétant les *Directives* émises six ans plus tôt, que «la récapitulation des résultats des consultations doit être publiée». En fait de publications, on a eu longtemps droit à la simple juxtaposition des réponses reçues. Le volume des photocopies devenant insupportablement gros, l'administration s'est mise à rédiger des résumés rarement bien faits, complétés par des tableaux récapitulatifs terriblement simplificateurs, écrasant les nuances au profit du jeu sommaire des oui-non.

Tout cela ne décourage manifestement pas les infatigables rédacteurs de prises de position, qui voient non sans raison dans ce travail leur raison d'être professionnelle. Il serait bien intéressant de connaître le nombre de postes, dans les administrations et les secrétariats d'associations, directement liés à la grande mécanique des traditionnelles et désormais inutiles procédures de consultation.

Procédures inutiles parce qu'on en connaît d'avance les résultats, tout au moins dans les grandes lignes qui pourront finalement être retenues. Rien d'inattendu en effet dans les réponses: les cantons alpins auront une position

La chute de Vevey

Les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey faisaient partie de l'empire Rey. Ils n'ont toujours pas trouvé preneur.

(jg) La situation des anciennes industries ne s'améliore pas en Suisse romande. C'est aujourd'hui au tour des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey (ACMV) d'être sur la sellette. Ils faisaient partie de la nébuleuse de Werner K. Rey. Il s'agit aujourd'hui de trouver un investisseur qui accepte de reprendre ce qui était il n'y a pas si longtemps un des fleurons de l'industrie vaudoise. Or, la situation est pour le moins inquiétante. La plupart des morceaux de l'ex-empire du golden boy des années 80 ont trouvé des acquéreurs. L'été passé, il se murmurait que toute personne mettant 50 millions sur la table pouvait devenir propriétaire des ACMV. Aujourd'hui, on parle de 35 millions... Ce ne sont pas des sommes colossales. Il est pour le moins alarmant de ne voir personne se présenter. Il faut

commune, l'Etat de Vaud donnera le point de vue fédéraliste sur la question, les partis bourgeois seront du même avis, avec peut-être des nuances chez les démocrates-chrétiens et plus ou moins sociaux, les socialistes seront d'accord avec les associations de salariés, de consommateurs, de locataires, etc. Pour ne rien dire des organisations économiques, dont l'approbation toujours un peu réticente ou l'opposition bruyante est à chaque fois programmée, en fonction des intérêts qu'elles défendent.

L'abus du tabac

Procédure vaine donc, et malsaine aussi, dans la mesure où les participants se concertent, et surtout se démultiplient selon les circonstances. Ainsi, en prenant rapidement position et en communiquant aussitôt leur avis, les plus directement intéressés influencent sans peine les rédacteurs moins zélés, tout contents de voir leur travail si bien préparé. Et surtout, les groupements intéressés ont le don de proliférer quand ils le jugent opportun pour renforcer leur position. Organismes ad hoc et avis spontanés ne font certes pas complètement illusion, mais impressionnent tout de même quand ils sont plus d'une

croire que les évaluations auxquelles ont dû procéder les acquéreurs potentiels ont été plutôt pessimistes ! Certains prétendent que sans Werner Rey, il y a belle lurette que les ACMV auraient sombré corps et biens.

Il y a un autre signe inquiétant. Jean-Claude Vagnières, ancien patron des ACMV et homme de confiance de Werner Rey, avait été chargé par celui-ci de gérer l'ensemble de ses participations industrielles. Nullement impliqué dans les manipulations financières de son employeur, il a été ensuite chargé de la liquidation de l'empire. Or, Jean-Claude Vagnières a été embauché il y a quelques semaines par Cortaillod pour prendre la responsabilité de la grande entreprise de câblerie qui regroupe maintenant Cortaillod et Cossonay. Si ça n'est pas un lâchage des ACMV, ça y ressemble

comme dans le cas récent de la procédure de consultation organisée l'an dernier à propos des initiatives jumelles pour la prévention des problèmes liés au tabac et à l'alcool.

Avec cette procédure, on touche d'ailleurs à l'absurde. L'Association suisse des fabricants de cigarettes a cru bon de compléter le résumé officiel des avis recueillis par un communiqué diffusé juste avant les fêtes, qui vaut son pesant de stupidité — ou de mauvaise foi. Les 110 organisations consultées et les 102 prises de position spontanées sont additionnées de part et d'autre... pour établir le pourcentage, évidemment majoritaire (54 % et 70%) de «réponses favorables à une liberté de la publicité», c'est-à-dire défavorables aux deux initiatives populaires précitées comme au contreprojet fédéral tendant à limiter la publicité pour les produits engendrant la dépendance.

Et voilà comment on détruit une belle mécanique bien helvétique. Laquelle comportait il est vrai l'engrenage qui devait en pervertir l'usage, celui de l'intervention, au stade préliminaire de l'élaboration d'une législation, des groupements qui seront intéressés, et pas seulement concernés, par son appréciation. ■

fort. On peut penser que si Vagnières avait entrevu une solution pour Vevey, il l'aurait appliquée.

On parle actuellement d'un management buy out (MBO), en français un rachat de l'entreprise par ses cadres. C'est peut-être une solution désespérée. D'ailleurs les cadres ont-ils les moyens de s'endetter et trouveront-ils une banque suffisamment charitable pour leur prêter les fonds ? Nous émettons quelques doutes. Les requins de l'immobilier tournent aussi autour des ACMV. Il y a là, avec des terrains situés en plein centre de Vevey, une belle opération à faire après la liquidation des activités industrielles. Les malheurs de la société veveysanne n'ont rien d'extraordinaire. Les entreprises naissent, grandissent, connaissent des crises et souvent finissent par mourir. C'est un destin ordinaire. Mais la situation des ACMV nous conduit à trois interrogations sur le rôle de la presse, des syndicats et des banques cantonales.

On chercherait en vain dans la presse vaudoise la moindre enquête sur les ACMV. Heureusement que *Politik und Wirtschaft* en parle quelque peu. Il y a une espèce d'autocensure dans la presse de chez nous concernant les entreprises en difficulté. Y a-t-il une peur de susciter des mouvements de panique ou d'empêcher, si l'on en dit trop, la réussite d'opérations de sauvetage ? En tout cas, le silence de la presse ou plutôt l'information a posteriori n'aura aidé ni Hermes, ni Dubied, et nous en oublions.

Le rôle des syndicats, maintenant. On le sait la FTMH est un syndicat discret qui, avec raison, ne va pas dévoiler ce qu'il sait de la situation d'une entreprise si cela peut porter préjudice aux salariés. Mais il y a des situations où il est peut-être meilleur de s'exprimer sans fard. Il n'est jamais trop tôt pour vider les abcès.

Enfin les banques cantonales. Doivent-elles ou non donner des coups de pouce à l'économie de leur canton, quand et comment ? C'est un vieux débat qu'il n'est pas facile de trancher. Il vaut parfois mieux, pour l'économie et pour les salariés, trancher dans le vif plutôt que de prolonger une agonie. On pourrait imaginer la Banque cantonale vaudoise reprenant les ACMV le temps d'effectuer l'assainissement nécessaire avant de revendre le capital. Pour promouvoir une solution de ce type, il faudrait au moins voir la situation exacte de l'entreprise. Pour l'instant, le brouillard reste très épais. ■

L'INVITÉ DE DP

Néo-libéralisme: dix ans déjà...

Jean-Pierre Ghelfi

Economiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

«Le roi dollar dégringole» (*Le Nouveau Quotidien*, 28 décembre); «Restructuration des Etats-Unis S.A.» (*Tages-Anzeiger*, 21 décembre); «Le processus budgétaire des Etats-Unis paraît donc toujours incapable de maintenir les finances fédérales sur une trajectoire saine» (*Perspectives économiques de l'OCDE*, décembre); «L'ampleur catastrophique de l'endettement» (*Le Monde*, 20 décembre).

Ces citations, parmi beaucoup d'autres, pour montrer qu'au-delà de la récession qui touche les Etats-Unis depuis une année et demie, il est grand temps d'insister sur les résultats désastreux de ce qu'il est convenu d'appeler le néo-libéralisme — version contemporaine du discours réactionnaire traditionnel (très conseillé de lire *Deux siècles de rhétorique réactionnaire* de A. Hirschmann, chez Fayard).

Voici en effet plus de dix ans que le monde se laisse envahir par une pensée réductrice qui tend à transformer la société en «économie casino» où tout serait à acheter et à vendre, les produits et les entreprises bien évidemment, mais les gens aussi.

Comble d'ironie, l'ancien secrétaire d'Etat de Ronald Reagan, George Shultz, n'hésite pas à imputer le déclin industriel de son pays à la trop grande force des syndicats, alors même qu'ils n'organisent pas qu'un salarié sur dix, contre un sur quatre en 1973 et un sur trois en 1957.

Si le néo-libéralisme ne faisait des ravages qu'en Angleterre, on pourrait s'en accommoder, ou même l'ignorer. Mais il s'est imposé dans un pays dont le «poids reste dominant, sinon dominateur» (*Le Monde*, 24 décembre), et nous contamine de ce fait, non seulement dans l'organisation sociale et économique de la société, mais aussi dans les pensées.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont systématiquement envisagés au travers de ce prisme devenu dominant: déréglementation, flexibilité des emplois et des salaires, diminution des dépenses de l'Etat, réduction des impôts des sociétés et des personnes riches. A tous les coins de rue, une recette unique nous est proposée qui devrait venir à bout de tous les maux. Un peu à la manière

du sirop miracle des charlatans au siècle passé.

Se perd ainsi le sens de l'analyse, de la nuance et surtout l'idée que l'économie, c'est-à-dire la production de richesses, est avant tout une création collective. Tenter d'imposer une règle simple au fonctionnement de nos sociétés complexes s'apparente à une régression sinon affective du moins intellectuelle.

Qui sera surpris d'apprendre qu'en cette période de récession, «une entreprise suisse sur deux ne trouve pas la main-d'œuvre qualifiée dont elle a besoin» (*Journal de Genève*, 23 décembre) ?

COURRIER

Non, Monsieur le Professeur !

Deux réactions à propos de l'article de Jean-Christian Lambelet «Chômage et compensation de l'inflation» paru dans la rubrique Forum du 12 décembre.

A vous suivre, il faut que les salaires diminuent (*Domaine public* 1064) et que les loyers augmentent (*Droit au logement ou économie de marché*). Pourquoi ? Pour satisfaire aux modèles économétriques ? Pour le plus grand profit des employeurs et des propriétaires ? Par goût de la provocation académique ?

Dites-nous, Monsieur le Professeur, ce qui vous pousse ainsi à justifier, à démontrer, à espérer, que le sort de la population, en général salariée et locataire, s'aggrave de plus en plus. Je suis prêt à vous suivre lorsque vous nous rappelez la dure réalité des lois économiques, mais je ne suis pas prêt à accepter de me plier à ces lois sans en combattre les excessives duretés. Et j'attends de vous, qui êtes un spécialiste, ou de *Domaine public* qui vous ouvre ses colonnes, que le temps de l'analyse soit suivi du temps de la critique et du programme d'actions.

Votre collègue Peter Tschopp m'a appris qu'il faut, pour que fonctionne l'économie, respecter tous les paramètres économiques: l'argent, le travail, la matière première, l'énergie et le temps — sans oublier la terre. Je constate à regret que

Les entreprises ne peuvent pas impunément avoir conçu leur développement extensif sur un important apport de main-d'œuvre étrangère peu qualifiée, s'être très largement désintéressées du recyclage et de la formation permanente des salarié-e-s qu'elles emploient et espérer malgré tout que la société leur fournira le personnel qualifié dont elles ont besoin. Investir dans l'homme, le considérer comme tel et dans son entier, et pas seulement comme une force de travail, tel doit être le projet d'une société moderne et adulte.

C'est un projet social à long terme qui emprunte «le chemin difficile qui conduit des sociétés à base de domination vers les sociétés à base de participation» (François Perroux).

Exactement l'inverse de ce que nous propose et nous suggère le néo-libéralisme d'ailleurs et d'ici. ■

les théories que vous prônez font la part belle à l'argent, que vous vous souciez des matières premières et de l'énergie, mais que vous négligez la terre et que vous maltraitez le travail.

Dans la mesure où la gauche — puisque *Domaine public* est de gauche — a trop souvent négligé le rôle de l'argent, vos avertissements sont salutaires, mais de grâce, Monsieur le Professeur, n'oubliez jamais de mettre au centre de vos préoccupations économiques l'acteur principal, c'est-à-dire l'homme, qui lui seul n'est pas qu'un simple agent économique, mais aussi, ainsi que le disaient les Grecs «la mesure de toutes choses».

Laurent Moutinot,
Genève

Précisons...

Comme le soulevait à juste titre, le professeur Jean-Christian Lambelet, c'est dans les périodes de crise, voire de récession, que les syndicats se trouvent confrontés à un dilemme majeur. Faut-il se préoccuper de la hausse des salaires ou de la sécurité de l'emploi ?

Il est clair qu'une hausse trop sensible du niveau des salaires influencera les coûts de l'entreprise, l'employeur n'investira plus et cela aura une répercussion sur l'emploi. Il n'empêche qu'il convient de préciser certaines choses:

1. Une hausse des salaires ne se répercute pas nécessairement sur les prix des

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ecrire pour les enfants

Encore le problème du plurilinguisme.

J'ai suivi l'autre jour, à la télévision tessinoise, une émission qui m'a grandement réjoui, une sorte de Table ouverte.

Il y avait là le meneur de jeu, qui s'exprimait en italien, plus quatre invités: le conseiller fédéral Cotti, qui s'exprimait lui aussi en italien — il parle bien l'italien, moi qui ne l'avais jamais entendu parler que le français; un conseiller national neuchâtelois — en français; un Zurichois — en allemand; et un Grison — en romanche. Merveilleux, vous ne trouvez pas? Malheureusement, je ne sache pas que la télévision romande se livre à de pareils exercices.

Pour parler d'autre chose.

On l'a dit, écrire pour les enfants est un art qui n'appartient qu'aux plus grands, Selma Lagerlöf et ses admirables *Légendes de Noël*, et son admirable *Nils Holgersson*; Jules Supervielle et son *Le Bœuf et l'âne auprès de la crèche*; et chez nous, Ramuz et les deux récits pour «Monsieur Paul»... Mousse Boulanger a fait paraître l'an passé un conte, *Cœur d'or — le petit lapin blanc*, qui ne me paraît pas indigne de ces illustres devanciers! A quoi tient la réussite? A l'esprit d'enfance, miraculeusement préservé. Au pouvoir d'unir l'humour et

l'émotion — ajoutons que les illustrations d'Anne Porchet sont délicates, sans être mièvres. Quant au thème de l'histoire: une variante du *Petit Prince*, de Saint-Exupéry, qui regagne sa planète à la fin du récit: «*Enfants, un soir / quand la lune est bien pleine, / regardez-la en clignant des yeux; / peut-être que vous y verrez / Pierrot serrant dans ses bras / Cœur d'Or le petit lapin blanc.*»

En somme, apprivoiser la mort, ce «roi des épouvantements», comme dit l'Écriture... *Si ce n'est le passant*, qui vient de paraître aux éditions de la Thièle, à Yverdon, se compose de cinq récits, qui sont autant de contes pour grandes personnes: *Le Château d'Espagne*, *Antigone now*, *Femme comme elle*, *Pareils aux grains de sable* et *Correspondance*.

Je parlais de récits: il s'agit de légendes, tirées — quatre — de la mythologie grecque, et la première du Moyen-Âge: c'est l'histoire de Tristan et Iseult.

Antigone now: le titre dit bien ce qu'il veut dire. Qu'en est-il aujourd'hui de la petite Antigone, qui meurt parce qu'elle a préféré les ordres de sa conscience à la loi des puissants? Celle de Mousse Boulanger est sœur d'Ismène, qui fait le trottoir — et d'Étéocle, qui est dans la police, cepen-

biens mais dans ce cas elle touchera les profits des entreprises. La capacité concurrentielle de celles-ci peut être ainsi maintenue mais en modifiant les marges bénéficiaires des employeurs. C'est tout le problème de la distribution des gains de productivité qui est au centre de la question. Ces gains sont faits pour être partagés entre les entrepreneurs, qui veillent au développement de leur entreprise et à ses bons résultats, et les salariés qui ont contribué à cet effort. Alors, voir dans la rigueur salariale l'unique réponse au péril que constitue l'inflation serait faire preuve de réductionnisme. (...)

2. Une hausse des salaires constitue sans nul doute un accroissement des coûts pour les entreprises. Encore faut-il considérer quelle est la part du facteur du travail dans les coûts totaux de production. Si cette part est faible, la hausse des coûts de production n'en sera que plus modérée.

3. Une augmentation des salaires accompagnée d'un accroissement de la produc-

tivité (dans le secteur ou dans l'entreprise) ne contribue en rien à l'inflation. En outre, la pleine compensation du renchérissement n'est pas une revalorisation du salaire puisqu'elle permet uniquement aux salarié-e-s de maintenir leur pouvoir d'achat inchangé. A ce stade se pose une question générale: est-ce qu'une relance de la demande par une hausse des salaires ne serait pas bienvenue pour éviter une accentuation de la récession? Le débat reste ouvert.

4. C'est donc sur la base d'une inflation constatée et de la productivité réellement vérifiée qu'il faut analyser les salaires. C'est dans cet esprit et sectoriellement que les partenaires sociaux ont entamé la discussion sur les niveaux des salaires. L'enjeu est important puisque c'est la répartition des fruits de la croissance qui se discute lors de ces négociations. Ainsi, il se dégage deux priorités: lutte contre l'inflation et partage des fruits de la croissance.

Giancarlo Stella,
Genève

tant que son autre frère, Polynice, est un gangster... Et Prométhée, le voleur de feu, le blasphémateur, cloué par Jupiter au flanc du Caucase? Ici, on n'a que l'embaras du choix, entre tous les torturés, tous les révoltés, violents ou non violents — Prométhée «vivant pour l'éternité»: «*J'ai vu des corps troués, déchiquetés, napalmés, écorchés, cassés, humiliés de crachats, souillés d'urine. J'ai vu des yeux porteurs d'espérance.*»

Il me plaît tout particulièrement que *Si ce n'est le passant* paraisse aux éditions de la Thièle, chez Henri Cornaz, qui publia jadis *Ramuz l'Alchimiste*, de Gaston Cherpillod: ses combats sont les nôtres, et ce n'est pas non plus par hasard que la République et Canton du Jura a donné à l'auteur son appui — le tout dans le cadre du 700^e! ■

ici et là

● **Quel rôle les médias entendent-ils jouer dans le processus d'intégration européenne?** Table ronde organisée par le Mouvement de la jeunesse européenne avec la participation notamment de Jean-Claude Pécelet, Jacques Pilet, Roland Krimm, Gaston Nicole. Le 15 janvier à 18.30 heures à l'Université de Lausanne, Dorigny, BFSH1, auditoire 273.

● Le Bureau central d'aide sociale/SOS-Enfants Genève organise deux journées sur le thème **Mauvais traitement et coordination institutionnelle**, les 9 et 10 avril 1992 à Genève. Intervenants aux conférences plénières: D^r Odette Masson (Lausanne), D^r S. Tomkiewicz (Paris), D^r Jorge Barudi (Bruxelles). Informations: SOS-Enfants Genève, case postale 69, 1211 Genève 3. Tél.: 022/312 11 28.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouïz Cornuz

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La femme aux ailes de cire

Malgré ce titre aux allures gréco-romaines, la femme dont il est question dans le dernier roman d'Eveline Hasler est un pur produit du XIX^e siècle. L'histoire mouvementée de cette pionnière très attachante de l'égalité des droits entre l'homme et la femme éveille chez le lecteur une sympathie qui dépasse le cadre du combat légitime pour un droit fondamental. En suivant la trace d'Emily Kempin-Spyri née à Zurich en 1853 et nièce de l'auteure de *Heidi*, on se sent entraîné dans une spirale narrative et nostalgique que produit nécessairement toute plongée un peu violente dans les arcanes du siècle passé. Ce récit éveille le même type de climat que ces vieilles photos de famille jaunies par les ans ou apparaît une aïeule bien carrée et fière de ses enfants.

Le puissant désir du passé.

Pour transformer en œuvre littéraire les zig-zag innombrables, les hauts et les bas, les soubresauts et finalement la chute dans le vide de cette femme incroyablement proche et sympathique, il fallait tout le talent de narratrice d'Eveline Hasler mis en mouvement par une formidable pulsion chronophage. En fait, le roman de la Zurichoise est

une biographie qui traverse les quelques dates-clefs que voici: née en 1853, Emily se marie à 21 ans avec un pasteur socialisant rejeté pas son beau-père. Ayant eu trois enfants avant 31 ans, elle commence alors des études de droit qui débouchent le 16 juin 1887 sur l'obtention d'un doctorat à l'Université de Zurich. La précision de ces quelques dates montre bien que ce roman réemprunte les pas d'une femme en chair et en os.

La mise en intrigue.

Se voyant refuser le droit de pratiquer le barreau, cette femme passionnée ressent une juste colère qui la conduit à s'expatrier avec enfants et mari. En automne 1888, elle débarque en Amérique où elle fondera l'une des premières écoles de droit pour femmes candidates à la profession d'avocate.

Le curriculum d'Emily n'aurait rien d'exceptionnel s'il ne s'agissait que d'accumuler des preuves accablantes du fonctionnement discriminatoire de la société bourgeoise. Derrière l'événementiel, la romancière a reconstitué une fiction qui joue sur le renversement de l'intrigue. La vie d'Emily racontée par E. Hasler commence par sa fin tra-

gique: l'héroïne est internée dans l'asile bâlois du Friedmatt où elle devait décéder le 12 avril 1901 à l'isolement.

En d'autres termes, le récit se déroule à partir de la fin, comme si l'on projetait un film à l'envers. Cette utilisation du facteur temps sur le mode rétrospectif permet d'accentuer le caractère dramatique de la vie d'Emily et renforce la référence au mythe d'Icare lui aussi comme suspendu à la catastrophe finale de la chute dans le vide.

Certains journalistes alémaniques, dans une émission TV du 10 décembre (*der Club*) ont vivement reproché à l'auteur un grave déficit psychologique dû à l'absence totale d'explication sur la cause de la chute finale d'Emily. C'est faire bien peu de cas de l'analyse pénétrante de l'aliénation de cette femme qui ne peut éviter d'intérioriser le grief de vivre comme un homme, reproche incessant que son père a accredité le tout premier. Dès lors, les ailes qui lui viennent sont au propre une ex-croissance qu'elle désire au plus profond d'elle-même et qui finira pas causer sa perte.

Biographie ou fiction.

Certaines lectrices ont ressenti un léger malaise à l'idée qu'autour des traces historiques laissées de façon très modeste par Emily Kempin-Spyri, la romancière ait imaginé une fiction très dense et dramatique sans jamais marquer nettement la limite entre la réalité et la fiction.

Mais qu'est-ce que l'Histoire, qu'est-ce que la fiction? Dans son livre réédité en collection de poche, *Temps et Récit*, Ricœur relève que «l'Histoire a pour objet des actions passées qui ont pu être enregistrées ou que l'on peut inférer sur la base de dossiers ou de mémoires». Cette distinction fondamentale entre *story* et *history* fait porter toute l'attention sur la question de la preuve, aux dépens de l'approche tout à fait décisive du phénomène narratif lui-même.

Or l'attrait littéraire quasi merveilleux de ce roman réside dans l'effet «Bernard Lermite» qu'il produit. J'entends par là que la romancière s'est arrogé le droit d'envahir la vie tumultueuse d'Emily, de la peupler de ses propres fantasmes et angoisses, en nous donnant tout loisir d'en faire de même. N'est-ce pas là l'essence même du pouvoir romanesque?

Eric Baier

Die Wachsfügel Frau, roman d'Eveline Hasler, Nagel et Kimche, 1991.

EN BREF

Une caisse d'épargne locale bernoise fait sa publicité en constatant que le *bärdütsch* est tout simplement beau. Suivent quelques exemples dont un échantillon: «Wär chunnt hüf uf e Güschi?» C'est d'un écolier de douze ans qui demande ainsi à ses amis «Qui vient aujourd'hui sur le Gurten?» Vous en doutiez-vous?

Nous avons signalé (DP 1065) 18 listes ayant obtenu des suffrages de moins de 500 électeurs aux élections au Conseil national d'octobre 1991. En réalité, il y en a eu 29 dont 9 dans le canton de Zurich. Un document établi par les Services du Parlement fournit tous les détails. Vingt-huit de ces listes apparaissent dans les divers et la vingt-neuvième est celle des Jeunes du PDC bernois qui a contribué à l'élection du baptiste séparatiste du Jura bernois Jean-Claude Zwahlen, par

un sous-apparemment. Pour la Suisse romande, nous avons omis de citer à Genève le Parti anti-magouilles (423 électeurs).

Une première intervention contre cette inflation de listes a été faite par la conseillère nationale zurichoise Vreni Spöri.

Pourquoi ne limiter que la durée des impôts en Suisse? L'administrateur du *Trumpf Buur* (frère aîné de l'*Atout* de Geneviève Aubry) propose de limiter la validité des lois et décrets pour obliger les législateurs à se pencher régulièrement sur la nécessité de penser les mesures prises.

Les sections alémaniques du Parti du travail envisagent de coordonner leur activité et organisent une conférence des membres intéressés le 25 janvier à Berne. On sait que seule la section bâloise a participé aux dernières élections nationales, ce qui lui a valu l'appui de 839 électeurs.

Domaine public - Index 1992

1. Politique fédérale

1066	Suisse - URSS	ag
1066	Prix administrés	ag
1066	La noce à Thomas	jd
1066	F/A-18: Vol au-dessus d'un nid d'incertitudes	jd
1066	Procédure jusqu'à l'absurde	yj
1067	La neutralité au jour le jour	AG
1067	Fiches: Le choix de l'amnésie	jd
1067	Les instruments d'action de l'Etat	jd
1067	Consulter moins, mais mieux	pi
1068	Désaccord bourgeois	cfp
1068	Le sens de la mesure	jd
1068	Histoires rustiques	Michel Busch
1068	Coups de colère	YJ
1069	A qui le bénéfice de la Banque nationale ?	ag
1069	L'autorité de nomination	ag
1069	Touchante sollicitude	jd
1070	Agriculture: En marge du septième rapport	ag
1070	La collégialité en défaut	jd
1070	Faut-il avoir peur de Christoph Blocher ?	jd
1070	Toute la vérité et vite	jd
1070	Plaidoyer pour les droits populaires	Laurent Rebeaud
1070	Le sens de la mesure et celui de la procédure	Pierre-François Piguet
1071	Des œillères pour courir plus vite	AG
1071	Le pouvoir des commissions	ag
1071	Nos rapports contradictoires avec le monde animal	jd
1071	CFF: Le retrait du politique	pi

1072	Protection civile	cfp
1072	L'une fait causer, l'autre pas	pi
1072	Les Sages libéraux	yj
1073	Deux conseillers fédéraux, deux époques	cfp
1073	Le catastrophisme suisse	jd
1073	Télécommunications et informatique: Une question centrale	pi
1074	Les omissions d'une initiative jugée hérétique	ag
1074	Vers le fichage génétique généralisé	Gabriel Bittar
1074	Le choix des armes	JD
1074	PTT et CFF: Une question de train de vie	pi
1075	Le long chemin de la transparence	jd
1075	Combat public	PI
1075	F/A-18: Les coulisses de l'exploit	yj
1076	Exemples de mesures contreproductives dans le budget fédéral	ag
1077	Nouvelle orientation agricole	ag
1077	D'un discours à l'autre	ag/pi
1077	Avions de combat: La facture viendra	Denis Barrelet
1077	Les F/A-18 peuvent attendre	René Longet
1078	Après une publication insolite	Domaine public
1078	Ne pas se tromper de cible	JD
1079	FMI et Banque mondiale: La Suisse et ses droits civiques internationaux	ag
1080	Lettre ouverte à deux généraux	YJ
1080	Révision du Code pénal: le combat d'arrière-garde des défenseurs de la vertu	pi
1081	Plainte pénale	ag
1081	La dérive de l'UDC	ag
1082	Service civil: Le principe dans la Constitution	ftth
1082	Le choix des priorités	JD
1082	Gouvernement: La recherche du père	jd
1083	L'indemnité de mise en jachère	ag
1084	Droits populaires: La tentation des limites	jd
1084	Votations: Succès du multipac	pi
1085	A propos du F/A-18	*
1085	Le défi de la politique de développement	Mario Carera
1086	Un policier à la hauteur	yj
1087	La droite réinvente la lutte des classes	ag
1087	Privatisations: Deux siècles, deux exemples	cfp
1088	Aviation militaire: Le compromis	jd
1088	Le miroir aux alouettes	jd
1088	La droite défrisante laisse la gauche sans voix	YJ
1090	Analyses Vox: Les élections décortiquées	pi
1091	Agriculture: Un avenir incertain	jd
1091	Caisses de pension et EEE: Libre panique	yj
1092	Lausanne-Berne	cfp/pi
1092	Bouchons	JD
1093	Réforme du Parlement: Plus qu'une affaire de sous	jd
1094	Droit de timbre: Ultra technique, ultra politique	ag

1096	Jura: Créer les conditions d'une nouvelle autodétermination	ag
1096	Droit foncier: Rural et ignoré	yj
1098	Année politique suisse 1991	jd
1098	Votations: Pingrerie et largesses	pi/jd
1099	Les impôts à la roulette	PI
1099	Dossier de l'édito: Zéro de calcul	pi
1099	Le refus de la réforme du Parlement: De l'estime du peuple pour ses représentants	Wolf Linder
1100	Tranquille arrogance	YJ
1102	Budget fédéral: Pour quoi des rallonges ?	ag
1102	Droit de la langue: Des craintes injustifiées	jd
1102	Régies fédérales: Les confins de l'Empire	pi
1103	Participation de l'UDC au Conseil fédéral: Propos de tables	jd
1104	Remake	AG
1107	Changement de structures et que ça saute	cfp
1108	Avions de combat: Manque de finesse	jd
1109	L'adéquation de la démocratie directe	ag

2. Politique cantonale et régionale

1069	SG et BS: Succès des listes féminines	cfp
1069	GE: Le tortueux parcours de l'aide à domicile	cfp
1070	VD: Le gymnase improvisé	pi
1073	GE: Epreuve de force sur fond de faiblesse	jd
1074	VD: Réformisme	
1074	Bâle: L'Europe et la réunification	cfp
1074	VD: Les syndicats sont contents !	pi
1074	VD: On a déjà donné, en 1959	yj
1076	Le Conseil du Léman nous mène en bateau	pi
1077	Budget genevois: l'apprentissage	jd
1078	L'Europe à petits pas	*
1078	Collégialité mode d'emploi	jd
1078	Droits civiques: Les étrangers «vaudois» attendront	pi
1079	Crise genevoise	*
1082	BE: Bataille pour un siège	cfp
1083	L'inégale détérioration des finances cantonales	ag
1083	Berne: Code civique communal	cfp
1083	GE: Les effets de manche	jd
1083	Aide au développement: Bilan genevois	jd
1084	La Blécherette ou comment poser la question	ag
1085	Recherche pratique en question	AG
1085	Dossier de l'édito: Budgets cantonaux 1992	
1086	ARGE-ALP fête ses vingt ans: Communauté transalpine	cfp
1086	Finances genevoise: Avant tout une question de climat	jd
1089	Finances genevoises: Un avertissement et une chance	jd
1089	Les avions écolo ou la défaite de Béton-City	ag
1091	Recensement fédéral: La Suisse romande et Vaud	ag

DP Domaine Public

Dans cet index, en plus des signatures en toutes lettres, vous trouverez les initiales de:

Gabrielle Antille	ga
Eric Baier	eb
François Brutsch	fb
Jean-Daniel Delley	jd
Catherine Dubuis	cd
Gérard Escher	ge
Jean-Claude Favez	jcf
André Gavillet	ag
Jacques Guyaz	yg
Pierre Imhof	pi
Yvette Jaggi	yj
Charles.-F. Pochon	cfp
Rédaction	red
Lala Robert	rob
Jean-Luc Seylaz	jls
Frances Trezevant Honegger	ftth

Les initiales en majuscules indiquent un éditorial; un astérisque n(*) mentionne une lettre de lecteur.

1094	Lausanne: Analyse d'une crise	ag
1097	L'insuffisance du financement public	ag
1097	BE: Ville, canton et Banque cantonale en difficulté	cfp
1097	GE: Une difficile mais nécessaire concertation	jd
1098	Remous chez les socialistes genevois	jd
1099	Déductions pour dettes et fantaisie genevoise	ag
1102	BE: Majorités par défaut	cfp
1104	Péréquation communale: L'exemple zurichois	ag
1104	Finances publiques: Solutions neuchâtelaises	ag
1108	La revanche des exclus	cfp

3. Economie

1066	La chute de Vevey	jd
1066	Néo-libéralisme: dix ans déjà	jd
	Jean-Pierre Ghelfi	
1068	Causes et prétextes	jd
1069	Publicité: Brutes japonaises	jd
1069	Devine qui est ce chameau derrière la pyramide	jd
1070	Les patrons dans le sens du vent	jd
1070	Bourses suisses: Le temps d'amortir	jd
1073	Privatisation et participation	YJ
1076	Le diagnostic commande le remède	AG
1076	Au pays des mille et uns cartels ?	jd
	Jean-Christian Lambelet	
1076	Courriers rapides	jd
1077	D'une idéologie à l'autre	jd
	Jean-Pierre Ghelfi	
1078	Pour qui roulent les cartels ?	jd
1078	Nestlé: Doubler le chiffre d'affaires	jd
	Pier Luigi Giovannini	
1083	Les sirènes du néo-libéralisme	JD
1087	Reconnaître les limites du marché	JD
1087	Dévaluation du verbe	JD
	Jean-Christian Lambelet	
1088	Entreprises: L'exigence de transparence au deuxième degré	ag
1090	Ordnungspolitik	Jean-Pierre Ghelfi
1092	Dur, dur, l'éco-capitalisme	yj
1092	Développement durable: Une couche de peinture verte ne suffira pas	jd
1092	Eurocompatibles, les assurances	yj
1093	Reprise économique: Les théories à l'épreuve de la réalité	red
1093	Eco-capitalisme	yj
1098	Le palmarès des milliardaires de Romandie	jd
1099	Les salaires coûtent cher, dit la SDES	ag
1099	La saga du jongleur	jd
1099	Mieux vaut faire pitié qu'envie	jd
1101	Suisse qui pleure, Suisse qui rit	ag
1101	La crousille de la Suisse à l'étranger	jd
1102	Lecture des comptes nationaux	ag
1102	Un chiffre qui fait sursauter	jd
	Jean-Pierre Ghelfi	
1105	Prix à la consommation: Vers un nouvel indice	ga
1106	Quand les banques dégraissent, leurs bénéficiaires ne maigrissent pas	yj
1108	Libéralisme: Une logique perverse	jd
1109	Revitalisons, mais sérieusement	JD
1109	Le nouveau libéralisme	pi

4. Environnement

1067	Des corneilles et des rats	jd
	Catherine Dubuis	
1068	Divergences	jd
1073	La bataille de l'environnement	jd
	Mario Carera	
1075	Environnement et développement: Quel dialogue Nord-Sud ?	rob
1076	Le kilowatt et le roseau	jd
1076	A propos de l'effet de serre	*
1076	Droit de recours: La tentation de la simplicité	jd
1079	Malhonnêteté chiffrée	JD
1079	Les vrais fondamentalistes	JD
1081	Petit traité d'écologie pratique pour les entreprises	pi
1082	Pollution: Le prix de la décontamination	pi
1083	L'art de mettre en valeur	jd
1083	Environnement: La vie à crédit	jd
1085	Protection des eaux: Une procédure exemplaire et problématique	jd
1085	Protection de l'environnement: Des dépenses rentables	jd
1086	Le paradis perdu des écologistes	jd
	Gabriel Bittar	
1086	Taxes écologiques: Un prix, pas un impôt	René Longet
1087	Sommet de la Terre à Rio: Pas une foire, une conférence	René Longet
	René Longet	
1088	Mythes et paradis	*
1088	Après Migros, WWF-Renouveau?	fb
1090	Mythes (suite)	*
1091	Leçons de compostage à Berne	cfp
1091	Les verts dans la cour des grands	PI
1091	Des tonnes de papier gaspillé	pi
1094	Places d'armes	jd
1104	Comptes économiques de l'environnement	jd
	– (1): Ressources naturelles: un capital à amortir	pi
1105	– (2): Modes d'évaluation	pi
1106	– (3): Atmosphère	red
1107	Bilan écologique: Gare aux omissions	jd

5. Energie

1073	Fringale énergétique: Il faudra choisir	jd
1077	La paix énergétique en péril	jd
1080	WWF contre EOS	jd
	– Le chantier du siècle en panne	jd
	– Les conditions d'un retrait	pi
	– Un territoire à délimiter	pi
1083	Electricité: Concurrence ambiguë	jd
1085	Les fonds des économies	red
1089	Economie électrique: Dis-moi où tu investis...	jd
1090	Economies d'énergie: Les petits gestes qui paient	jd
1097	Energie 2000: Des débuts difficiles	jd
1098	Energie: Le prix de la paresse	red

6. Aménagement du territoire

1081	Rendre Zurich inattirative	jd
1082	Changement de décor	red

7. Mobilité – transports

1068	Prix de l'essence: Un petit pas vers une meilleure transparence	pi
------	---	----

1068	Le retour des péages	pi
1076	Piétons dangereux	cd
1077	Les propositions du Conseil fédéral	jd
1077	Le curieux silence des automobilistes	jd
1077	Roue libre	PI
1080	Routiers pas sympas	pi
1081	CFF: Le prix de la ligne	pi
1082	Les ailes du prestige	pi
1083	CFF: Fausses familles à la caisse	pi
1085	Mémo-Ouest lausannois: Satisfaction	pi
1087	La fin du 221	jd
1089	Etudiant des villes, étudiant des champs	pi
1091	Trafic régional: Lignes en solde	pi
1092	Entretien: André Genoud, directeur des Chemins de fer fribourgeois	pi
1094	Voies ferroviaires transalpines: La part européenne	cfp/pi
1094	Mal habiter	jd
1094	Augmentation du pris de l'essence: La bonne direction	pi
1095	Les mots pour le dire	jd
1095	Swiss made	PI
1095	Consommation d'énergie des différents modes de transport de marchandises	red
1096	Etude des routiers: Sympas mais roublards	pi
1096	Les fundis ont encore frappé	pi
1099	Berne: Avarice ou prémonition ?	cfp
1099	Le prix de la mobilité	jd
1100	Stationnement: L'aveuglement des commerçants	pi
1101	Le prix de la mobilité: s'approcher de la vérité des coûts	jd
1102	Le prix de la mobilité: Les limites des taxes	jd
1103	Payer le juste prix de ses déplacements	jd
1103	Péages urbains: La solution économique	pi
1105	Régions marginales	*
1108	Privatisation des CFF: Les consultants dans le bac à sable	pi
1109	Les bons conseils du TCS	pi

8. Politique sociale – santé

1066	Pouce !	PI
1068	Plus qu'un rétablissement, une prise de gage	AG
1069	Toujours plus de malades	Iürg Barblan
1069	Platzspitz et propiska	Michel Gardon
1071	Pouce!... Poussez pas !	*
1071	La cohérence de l'obscurantisme	Gabriel Bittar
1072	Histoire du lutte, histoire d'une femme	Catherine Dubuis
1072	Pas plus de malades	Jacques Diezi
1072	Un sauvé de la peste peut mourir du choléra	Jean-Daniel Horisberger et Olivier Bonard
1073	La preuve par neuf	*
1073	Le négrier de Zermatt	jd
1076	Combien de chômeurs	jd
1078	Médecine: Les vraies questions	Guy Loutan
1079	Compter les pauvres ou vaincre la pauvreté	Jean-Pierre Fragnière

1079	Distribution de drogue par l'Etat: La surenchère dans l'incohérence	pi
1079	L'Etat et la drogue: Des siècles d'hésitations	pi
1080	Dossier drogue	ag
1084	Héroïne: Flagrant délit d'incohérence	red
1084	Evolution des salaires, 1986-1991	red
1086	250 toxicos, et les autres...	*
1089	Le prix de la santé	*
1094	Jo: une BD transmissible?	pi
1096	La question sociales	Wolf Linder
1098	Renchérissment: Que disent réellement les conventions collectives ?	pi
1098	On achève trop vite certains patrons	yj
1099	Frais de santé: Vers un référendum des cantons	ag
1101	Génie génétique: Et si c'était vous ?	pi
1103	SOS-Parents	PI
1103	Drogue et sida: Que d'expériences éphémères	Dominique Hausser
1104	AVS: La rente unique, vraie ou fausse bonne idée ?	fb
1104	Résignations calculées ?	Jean-Pierre Fragnière
1105	Défense et respect de la personne humaine	Jean-Pierre Ghelfi
1106	Le coût du grand âge	ag
1107	La crise de l'Etat-providence	Pierre Rosanvallon
1107	Sida et censure: Restons-en aux caramels mous	pi
1109	Libre passage professionnel et libre passage conjugal	jg/pi
1109	Maltraitements	Odette Masson

9. Syndicats - travail

1068	Découverte	
1070	Pour une véritable égalité	jd
1071	La nouvelle indépendance	Beat Kappeler
1077	Egalité des salaires	ag
1083	Refonte syndicale	Beat Kappeler
1085	Syndicats: Une refonte contestée	*
1088	Conventions collectives	cfp
1089	Compter les chômeurs	pi
1090	Le droit au travail négatif	AG
1090	Indexation des salaires: Ça monte et ça descend (parfois)	cfp/fth
1091	Beat Kappeler et l'Union syndicale suisse	ag
1096	Travail des femmes: Cherchons un sourire	fth
1101	L'expérimentation et le partage	JD
1102	Chômage: Un scénario optimiste	jd
1102	Chômage, mode d'emploi	red
1103	Une date historique	*
1106	Le sale virus du surtravail	Laurent Rebeaud
1109	Qu'importent les salaires ?	Beat Kappeler

10. Consommation

1078	Pour acheter mieux, 200 ^e exercice	yj
1066	Non, Monsieur le professeur	*
1066	Précisons...	*
1067	Mais oui, mon ami !	Jean-Christian Lambelet
1095	Charte du Gruyère: Du botte-cul à l'ordinateur	pi

11. Immobilier - logement

1072	«Titrisation»: Le marché s'organise	pi
1076	Schoubladisation de premier ordre	Philippe Biéler
1082	Immobilier: Pas de détente à l'horizon	pi
1083	Hausse des taux: Renoncez !	Philippe Biéler
1084	Coopératives: Où l'on oublie les origines du genre	jg
1084	Construction: Eau chaude, eau froide, eau mitigée	pi
1084	La caravane hypothécaire	yj
1091	Le vieux 5 pièces moins cher que le 2 pièces neuf...	red
1099	Les ristournes confidentielles et le Valais	ag
1104	Construire moins cher	jd

12. La Suisse et l'Europe

1069	Faites-nous un dessin	JD
1071	Transparence et concurrence	Barbara Spéziali
1071	Les «Eurégio»	cfp
1072	L'EEE remis sur pied	AG
1072	A propos du nouvel accord	ag
1072	L'Etat en campagne	jd
1073	Droit européen: La Confédération peut-elle négocier ce qu'elle ne possède pas ?	ag
1073	Polyphonie	ag
1075	EEE: Cessons d'être procéduriers!	fb
1075	L'après-communisme: Du sang et des larmes	Jean-Claude Favez
1075	Neuchâtel attend l'Europe de pied ferme	pi
1078	AELE: A chacun son calendrier	Barabra Spéziali
1079	Intégration européenne et environnement: Sur la bonne voie	René Longet
1080	EEE «échancé»	ag
1081	La neutralité multiface	ag
1081	Survole de la neutralité	Michel Busch
1082	EEE: Du 2 mai au 6 décembre	ag
1082	Un choix qui n'est ni économique, ni rationnel	Laurent Rebeaud
1083	Espace économique européen	ag
1084	Médias: Euro-dossier	fth
1084	De Berne à Bruxelles	PI
1084	Initiative: Euro-échec	pi
1085	Du 8 ^h au 21 des dispositions transitoires	ag
1085	Parlement européen: Une mécanique complexe	Barbara Spéziali
1086	Dossier de l'édito: Philosophie d'un négociateur	Franz Blankart
1086	Horizon 1996	PI
1086	Eurolex: Fixfertig au 1 ^{er} janvier 1993	pi
1087	Pas d'EEE sans NLFA	pi
1088	Ratification de l'EEE: La délégation de compétence au Parlement	Jean-François Aubert
1089	Delémont, Berne et Bruxelles	PI
1089	Dossier de l'édito: La voix des cantons à Berne	pi
1090	Europe: Débat de fond	*
1093	En route	AG/PI
1093	Subsidiarité: La recherche de l'efficacité	Barabra Spéziali

1094	Que votre oui soit oui	Laurent Rebeaud
1095	Europe sociale: Les conventions collectives sans oripeaux	ag
1096	La subsidiarité européenne	ag
1096	La nostalgie n'est plus ce qu'elle était	JD
1097	Maastricht sous le joug référendaire	ag
1099	Commission européenne: Le bouc émissaire	Barabra Spéziali
1100	Ratification d'un traité	AG
1100	Je me réjouis de cette appartenance	Peter Bichsel
1100	Femmes et Europe	Sylviane Klein
1101	Le monopole de l'assurance-incendie	ag
1103	Chronique européenne	ag
1105	Tout compte fait	JD
1106	Le vote légitimiste	AG
1106	Frontières: Pas si perméables	cfp
1106	EEE: Une approbation critique	jd
1106	Sondages: La fabrication de l'événement	jd
1107	Le commerce et la mousse	YJ
1108	Trouver son chemin	
1108	L'erreux à ne pas commettre	ag
1108	La bonne explication	ag
1108	Un clivage relatif	jd
1108	Pour un remaniement ministériel	pi
1108	Reculer pour mieux sauter	pi
1109	La corde du pendu	*
1109	La récupération du vote du 6 décembre	ag
1109	Mots d'ordre	cfp
1109	Votation EEE: Autant le savoir pour l'oublier	yj

13. Tiers monde

1067	«Aller vite ? Oui, mais aller où ?»	Catherine Dubuis
1087	Menaces sur l'aide au développement	Claude Auroi
1087	Afrique: Les contrebandiers ont pignon sur rue	rob
1098	Nord-Sud: Dynamique du grand et du petit	rob
1101	La Suisse, havre des capitaux en fuite	Thierry Pellet
1103	Planter café	fth
1108	Silence sur le Timor	*
1108	Aide publique au développement	red
1109	La Banque mondiale: un self-service ?	jd

14. Formation - enseignement

1073	Le gymnase prévu à Morges	*
1079	Nouveau règlement de maturité: L'empire du milieu	jcf
1084	L'école des châtiments corporels	ag
1088	Le droit d'aller à l'école	jg
1093	Austérité budgétaire: Les universités ne seront pas épargnées	jd
1094	L'apprentissage mal aimé	eb
1095	Errata	
1095	A qui profite la gratuité des études ?	jd
1101	Les dépenses pour l'éducation	ag
1103	Chouchoux mal aimés	cfp
1104	Universités: Marcottage ou bouturage ?	jd
1105	Illettrisme	jg
1109	Tendances totalitaires	

15. Médias

1066	Le discrédit de la démesure	
1067	TV: Le prix de la minute	rédi
1069	Une presse longue conservation	
	Brigitte Waridel	
1069	Quand M. Delamuraz tousse, la presse déraile	pi
1070	Difficultés (suite)	
1070	Débat-minute	PI
1071	Ethique	
1072	Changements passés et à venir	cfp
1074	L'avenir des radios locales	jg
1074	Le 156 ne répond plus	yj
1074	Un camouflet immérité	yi
1076	Le cimetière des journaux	
1076	Nouvel-An kurde	ftth
1077	Le Conseil des Etats zappé	
1080	Suisse et armée: Editeur de gauche, éditeur de droite	cfp
1085	Jamais la semaine	rédi
1085	Publicité romande: En direct de Zurich	yi
1089	Nouvel habit	
1089	Dividende en chocolat	cfp
1089	Le poids des mots	Sylviane Klein
1090	Les journaux au rabais	pi
1091	Presse romande: Regroupements régionaux	cfp
1094	Tout yeux et tout oreilles	AG
1095	Presse catholique: Nihil obstat	cfp
1097	Un terrain bien occupé	fb
1099	Presse socialiste: Une page de micro-histoire	cfp
1099	Genève: Une question de foi	jd
1100	Le bilan satisfaisant de la SSR	pi
1100	La Suisse et la Julie vont en bateau	pi
1101	Bébé public ou bébé privé	
1102	La crise et l'exode	pi
1103	Investiguer	pi
1105	Histoire de tirages	cfp
1106	SSR: Méfiance contre méfiance	fb

16. Le carnet de Jeanlouis Cornuz

1066	Ecrire pour les enfants
1067	«L'Ensaucagement»
1068	La langue française
1068	Salut Jeanlouis !

17. Cultures

1066	La femme aux ailes de cire	Eric Baier
1067	Orchestre et radio	ag
1067	Rimbaud à l'écran	Jean-Luc Seylaz
1067	Ne me faites pas un dessin !	pi
1068	Multiculturalisme ou intégration	jg
1069	Des musées et des hommes	
	Catherine Dubuis	
1069	La mort du mystère	pi
1070	Economie culturelle	
1071	Un beau monstre	Jean-Luc Seylaz
1074	Education élitaire	*
1075	Musée de l'Elysée: Une question simple déformée	ag
1075	Association Plans-fixes: La fête à Pierre Gerber	cd
1075	Soho sur Flon	jg
1076	Eglise, Etat et société	cfp
1076	Brève enquête au pays du livre: - (1) Finance et littérature	
1077	- (2): Relance et ouvertures	
	Jean-Luc Seylaz	
1077	Lecture: Savoir réel et connaissances fondamentales	yj

1078	Paroles poétiques	cd
1078	L'or de Reinhardt	cd
1079	Gluck ou Lulli	cd
1080	Le salaire de l'auteur	Brigitte Waridel
1080	Note de lecture: L'autre versant (Franz Hohler)	Jean-Luc Seylaz
1080	Simple question de culture	jg
1081	Reproduction	*
1081	Ars Helvetica: La Suisse romande, une province du modernisme	jg
1081	Ketchup blues	PI
1083	Henri Guillemin: Un ami s'en est allé	Jeanlouis Cornuz
1083	René König, sociologue précurseur	yj
1085	Marly: Querelles de langues et de parti	cfp
1086	La France observée	Eric Baier
1086	Histoire cantonale: De l'utilité de revisiter son passé	jd
1087	Pentecôtistes: Le prophète Daniel au service de l'aigle américain	yj
1089	Le jeu d'échecs corrodé par Samuel Bak	ag
1092	De Barcelone à Vevey: Jeux, spectacle, opéra	ag
1092	Cent ans de littérature populaire en Suisse romande	Jean-Luc Seylaz
1093	«Bibliothèque de France. Mode d'emploi.»	Brigitte Waridel
1093	UNIVERScity TV	cfp
1093	Littérature populaire: Des textes et des images	Jean-Luc Seylaz
1094	Histoire des mœurs	Jeanlouis Cornuz
1096	Documents diplomatiques	cfp
1096	Firmin Oulès en silence	yj
1097	«La Cité de la joie»	pi
1098	Le centenaire d'une mort annoncée	cfp
1100	Culte	jg
1101	«Olivier Olivier»	pi
1102	Théâtres alémaniques	cfp
1103	Henri Cornaz, imprimeur	ag
1104	Plurilinguisme: Du côté des élus bernois	cfp
1105	Jupiter était-il uranais ?	ag
1106	Recherches	*
1106	Un bout de route avec Nicolas Bouvier	ag
1107	Le retour de Félix Vallotton	
	André Gavillet	
1107	Aurait pu faire (beaucoup) mieux	
	Jacques Guyaz	
1107	La francophonie... ou en français dans le texte	Brigitte Waridel
1107	Plus que jamais, la poésie	
	Catherine Dubuis	
1108	«Le pouvoir des arguments et non pas les arguments du pouvoir»	
	Jean-Luc Seylaz	
1109	Purisme	*

18. Divers

1067	La bonne pédale	pi
1071	L'esprit olympique	jg
1071	Albertville: Bientôt les derniers jeux d'artifice	yj
1072	Cinéma: Protégez nos enfants	pi
1074	Quelle ivresse ?	
1075	Papier	
1075	Dynamique des systèmes vivants	
	Gabriel Bittar	
1075	Inacceptable routine	rédi
1076	Quatre vieilles dames	cfp
1076	Case manquante	pi

1078	Examen téléphonique	
1078	Ces amis de Zoug	cfp
1079	Psycho-sport	jg
1080	Genève, capitale des minorités	cfp
1081	A la casse	pi
1082	Fabrique de DP: Etre plus qu'un lecteur	
1082	Prospective	jd
1082	Finance: La ruine du sport-spectacle	jg
1085	Jeunesse: Un rapport décevant	jg
1088	La Suisse n'existe pas	cfp
1089	Fabrique de DP: Domaine public SA	
1090	René Longet: la passion du politique	Jean-Daniel Delley
1090	La curieuse mode des conditions-cadre	jg
1090	Douaniers	rédi
1091	Le territoire tue... Il faut repenser l'identité nationale	
	Jean-Pierre Fragnière	
1092	Devoir de vacances	jd
1093	Le territoire tue... l'histoire aussi	
	Jean-Claude Favez	
1095	All-white, dernière station	
	Beat Kappeler	
1095	Une rebelle de chez nous	cfp
1095	Exposition universelle: Une Suisse originale et créative	jg
1095	Ecouter les bergers	pi
1096	A chacun sa voix	pi
1097	Ideologie persistante	Gabriel Bittar
1097	En odeur de vulgarité	YJ
1098	Pourquoi la gauche serait-elle orpheline?	AG
1099	Langage: Politiquement correct... et sans saveur	Barabra Spéziali
1100	L'Allemand du nord et l'Europe latine	
1100	Rouerie des villes et rouerie des champs	*
1100	La gauche est orpheline si elle le veut bien	René Longet
1101	Meurtre homophobe à Lausanne	fb
1102	Fabrique de DP: Mailings	
1102	Fringues	ftth
1102	Les mères donneuses	rédi
1102	Terrible accoutumance	YJ
1105	Le Comptoir suisse à Beaulieu	ag
1107	Genie génétique: Etat des lieux sous forme d'inventaire sommaire	ge
1107	Homme mou, homme dur, homme réconcilié	rob
1108	La maîtrise du temps	Vaclav Havel
1109	Harcèlement sexuel: Parcours de combattantes	jd